

OBJET : DÉCONFINEMENT PROGRESSIF

Madame, Monsieur,

Suite aux directives gouvernementales, les enfants pourront retrouver le chemin de l'école à Beychac et Cailleau à compter du mardi 12 mai. Je me réjouis de cette nouvelle et j'ai demandé aux services de tout mettre en œuvre pour que cette rentrée se fasse dans les meilleures conditions et conformément au protocole national.

L'accueil des élèves se fera, conformément aux directives du Ministère de l'Éducation Nationale en groupes restreints sur la base du volontariat des parents (10 enfants maximum par classe à Beychac et Cailleau) aux horaires habituels le lundi, mardi, jeudi et vendredi (dans ces circonstances pas de classe le mercredi), les grandes lignes de l'organisation sont les suivantes :

Calendrier de reprise par niveaux de classe :

Lundi 11 mai : pré-rentrée pour l'équipe éducative

Mardi 12 mai : rentrée des Grandes Sections, CP, CE1 et CM2,

Mardi 12 mai : l'accueil des enfants des personnels prioritaires est toujours assuré, quel que soit le niveau de l'enfant.

Les élèves de chaque classe seront répartis en 2 groupes :

- un groupe A aura classe lundi et mardi,
- un groupe B aura classe jeudi et vendredi.

Madame la Directrice adresse ce-jour un courrier aux familles pour présenter le déroulement de la journée de l'enfant.

L'accueil périscolaire et l'accueil du mercredi dans les conditions habituelles :

Ils seront assurés par l'association CLEAA. Les équipes seront prêtes à accueillir les enfants dans les mêmes conditions sanitaires que l'école. L'inscription auprès de CLEAA est obligatoire pour le mercredi. Dans un premier temps seuls les enfants qui sont à l'école sont concernés.

Le restaurant scolaire :

Le service de restauration scolaire sera également assuré avec toutes les mesures sanitaires prévues.

Le transport scolaire :

Compétence de la Région, le service de transport scolaire reprend également à compter du mardi 12 mai. Les horaires et trajets des circuits restent inchangés (sauf le mercredi). La société organisatrice prendra toutes les mesures sanitaires nécessaires.

Petite enfance :

La crèche et la micro crèche ouvrent à partir du mardi 12 mai. L'association Galipette suivra les mêmes recommandations que pour les écoles et accueillera les enfants par groupes de 10.

Les mesures annoncées sont amenées à évoluer au fil des jours et selon les directives gouvernementales qui pourraient être annoncées. Nous allons engager le déconfinement y compris pour votre travail professionnel, je vous souhaite à tous bon courage et protection.

Votre Maire,
Ph. GARRIGUE